

Rappel

Les référentiels techniques des pratiques professionnelles d'intervention ne constituent pas des catalogues de solutions automatiques à appliquer à des interventions dont aucune n'est semblable à une autre, mais des guides professionnels de référence, diversifiés dans les modes opératoire proposés.

Les apprentissages doivent permettre à l'agent, sur le terrain, d'intervenir ou de reprendre l'initiative en limitant le plus possible les risques qu'il encourt tout en préservant au mieux l'intégrité physique de la personne interpellée.

La banque de données techniques existe donc non pas pour imposer une réponse stéréotypée face à une situation donnée mais pour orienter le choix individuel ou collectif de l'option tactique à mettre en oeuvre durant l'intervention. Ce choix raisonné doit être conforme à la M.R.O. et doit donc être opéré avec discernement, dans le respect des textes légaux et proportionné dans l'emploi d'une force légitime.

Toutefois, l'usage des techniques, certaines simples, d'autres plus complexes dans leur réalisation, reste subordonné aux habiletés, aux possibilités physiques, aux états psychologiques et aux entraînements individuels et collectifs suivis par les agents.

Les actions des agents

- Dans le contexte dégradé de l'opposition à la force adverse, quels éléments et faits objectifs ont empêché le bon déroulement des techniques fondamentales initialement mises en oeuvre.
- Expliquer en quoi les techniques individuelles réalisées servaient à la performance des actions collectives poursuivies
- Citer et justifier les infractions commises intentionnellement. En quoi sont-elles de nature à nécessairement préserver un intérêt supérieur ?
- Commenter les précautions prises et la régulation de l'intensité de la force nécessaire déployée au cours des actions.

En résumé

l'usage  
de  
la force

6 PRINCIPES >

- LÉGITIMITÉ
- NÉCESSITÉ
- VOLONTÉ
- PROPORTIONNALITÉ
- DISCERNEMENT
- MAÎTRISE

rester  
constamment  
légitime

Quelle est la mission des agents ?

Quels rôles tiennent-ils ?

Quelle perception de l'évènement ont-ils ?

Quelle sont les conséquences si les agents n'interviennent pas ?

être  
absolument  
nécessaire

Quel est le but raisonnablement attendu par les agents ?

La sécurité de tous les acteurs va-t-elle être garantie ?

Le danger va-t-il être anéanti après l'action escomptée ?

être  
volontaire  
(mais ordonné par la loi dans tous les cas)

A quel moment de l'évènement les agents agissent-ils ?

Quel élément permet d'établir leur intention d'agir ?

Dans quel but la loi impose-t-elle leur action ?

demeurer  
proportionnel

En quoi les techniques, la tactique et les moyens employés peuvent être, d'un point de vue opérationnel et sécuritaire, raisonnablement adaptés et cohérents ?

En quoi les actions entreprises ne sont ni excessives, ni abusives ?

être  
employé avec  
discernement

Les actions conduites sont-elles plus efficaces que les autres alternatives tactiques possibles ?

Quels éléments permettent d'établir que les agents ont une maîtrise de leurs actions techniques ?

L'intégrité physique est-elle préservée ?

rester  
maîtrisé

Quels éléments permettent d'affirmer qu'il n'y a eu aucun usage de la force excessif ou abusif ?

Le déploiement de la force a-t-il été gradué de manière adaptée à la force adverse ?

L'usage de la force est-il stoppé dès qu'il n'a plus été nécessaire ?